

Information sur les Préinscriptions Scolaires

Pour la rentrée des classes 2018-2019, les préinscriptions scolaires pour les Ecoles Maternelle et Elémentaire se feront en Mairie pour :

- Les enfants rentrant en première année de Maternelle et **nés en 2015**
- Les enfants rentrant au cours préparatoire (CP)
- Les nouveaux arrivants sur la commune

Les préinscriptions pour les enfants domiciliés à Pins-Justaret et à Villate se feront à la Mairie de Pins-Justaret entre le 19 février et le 05 mai 2018.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des Affaires Scolaires de la Mairie de Pins-Justaret au 05.62.11.71.24.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00
- le vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-17h00

Jean-Baptiste CASSETTA
Maire de Pins-Justaret



Jean-Claude GARAUD
Maire de Villate

